

MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE

REPUBLIQUE DU CONGO

FORCES ARMÉES CONGOLAISES

(/nité * Travail * Progrès

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE
DES ARMÉES

--:--:--:--

96-31 DU 12 JANVIER 1996
DECRET N° /MDN/FAG/DPMA

Portant mise à la retraite d'un Officier
des Forces Armées Congolaises.

PRÉSENT DE LA RÉPUBLIQUE

(/ISAS:-

VU:- La Constitution du 15 Mars 1992;

VU:- La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961, portant Organisation et Recrutement
des Forces Armées de La République ;

VU:- L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970, portant Statut Général des Cadres
de l'Armée ;

DBF/

DGAF:-

VU:- L'Ordonnance 11/76 du 12 Août 1976, modifiant les Articles 6 et 7 de
l'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970;

VU:- Le Décret 84/77 du 28 Septembre 1984, portant révalorisation des Pen-
sions des fonctionnaires civils et militaires de la caisse de retraite
de la République Populaire du Congo ;

VU:- Le Décret 84/885 du 2 Octobre 1984, instituant une indemnité spéciale
et forfaitaire dite de fin de carrière ;

DCF/

DGAF:-

VU:- Le Décret 84/892 du 12 Octobre 1984, modifiant le régime des Pensions
des fonctionnaires et assimilés ;

VU:- Le Décret 84/892 du 12 Octobre 1984, modifiant le régime des Pensions
des fonctionnaires et assimilés ;

VU:- Le Rectificatif n°84/4096 du 29 Décembre 1984 au Décret 84/885 du
2 Octobre 1984, instituant une indemnité spéciale et forfaitaire
dite de fin de carrière ;

DGAF/

MDN:-

VU:- Le Décret 87/447 du 19 Août 1987, portant création, organisation et
fonctionnement de la caisse de retraite des fonctionnaires ;

VU:- Le Décret 87/446 du 3 Décembre 1987, portant dérogation aux disposi-
tions des Articles 2 et 34 du Décret 84/892 du 12 Octobre 1984 ;

